



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Aménagement et Développement Durables  
Mission Transition Énergétique  
Affaire suivie par : Christine LAFON  
Tél : 05 53 54 56 77  
Courriel : [christine.lafon@dordogne.gouv.fr](mailto:christine.lafon@dordogne.gouv.fr)

Périgueux, le 08/11/2021

**GUICHET UNIQUE DES  
ÉNERGIES RENOUVELABLES**

-----  
Compte-rendu du guichet unique  
du 8 juillet 2021

**Participants :**

M. Frédéric PERISSAT, préfet de Dordogne  
Mme Virginie AUDIGÉ – DDT/Directrice Départementale adjointe  
M. Serge SOLEILHAVOUP – DDT/SADD Chef de service  
Mme Christine LAFON – DDT/SADD-MTE Guichet Unique EnR (*rédactrice du présent CR*)  
M. Jean-Philippe GRANGER – Président de la Chambre d'Agriculture  
Mme Nathalie COULAUD-VIDAL – Chambre d'Agriculture Responsable du Département Environnement et Foncier  
M. Jean-Marc MATHIAS – ENEDIS

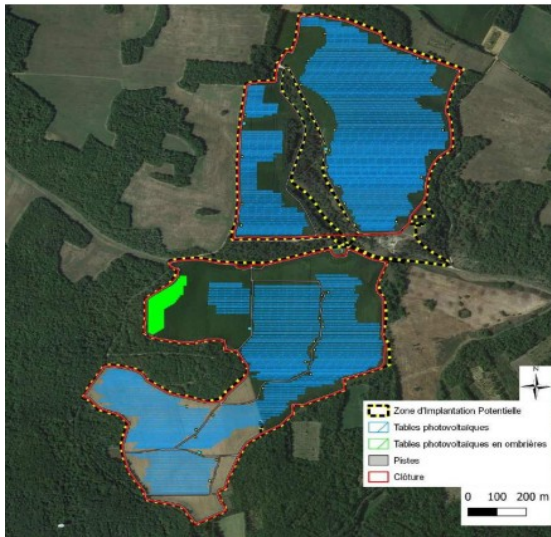
-----  
**INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL**

M. PERISSAT, président du guichet unique des EnR, ouvre la séance à 9h.

**SAINT-JORY LAS BLOUX – Source de Glane – Projet « agrivoltaïque »**

Étaient présents : M. Jean-François MARIDAT, agriculteur porteur de projet  
Mme Manon DUPRAT – BayWa r.e., chef de projet  
M. Damien BERLUREAU – AGRI-TRUFFE, partenaire technique  
M. Vincent LETICHE – communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord,  
Directeur Adjoint  
M. Jean-Pierre SAUTONIE – Maire de St-Jory Las Bloux

Porteur de projet : M. Jean-François MARIDAT, propriétaire-exploitant SARL des Maines  
Développeur : BayWa r.e.  
Nature terrain : parcelles agricoles  
Contexte : études de projet – stade dépôt du permis de construire  
Emprise totale du projet : 102 hectares répartis en 2 zones distinctes séparées par la RD73  
Puissance installée prévisionnelle : 60 MWc



Périmètre rapproché de la source de Glane

Le projet concerne un **projet agrivoltaïque et innovant**, relatif à **la création d'une vaste truffière solaire en agriculture biologique**, dans le **secteur vulnérable de la source de Glane**.

Ce projet comprend une centrale agrivoltaïque avec une partie au sol et une partie sous ombrières photovoltaïques.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation aux services lors de 2 réunions spécifiques en sous-préfecture de Nontron le 23 septembre 2020 et en préfecture le 22 mars 2021.

## A) Porteur de projet – Diaporama de présentation

### BayWa r.e. / M. Maridat– Présentation du projet :

- Historique et contexte local :

L'exploitation de M. Maridat est un élevage porcin sur 300 hectares environ, sur les communes de Négrondes et de St-Jory Lasbloux, employant une douzaine de salariés.

Actuellement, les parcelles du site sont cultivées principalement en céréales pour la nourriture des animaux (rotations blé/maïs en culture conventionnelle sur des terres de qualité médiocre, nécessitant beaucoup d'intrants et demandant une irrigation conséquente).

Les parcelles sont situées dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable de la source de Glane qui est reconnu particulièrement vulnérable et déclaré captage prioritaire « Grenelle », en raison de forts enjeux environnementaux (notamment une pollution liée à la quantité d'intrants chimiques utilisés sur le secteur et une surconsommation d'eau en été pour l'irrigation des cultures).

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24), gestionnaire du captage, a pour objectifs de faire évoluer les pratiques agricoles du secteur afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et le pompage pour les besoins d'irrigation.

A partir de 2019, M. Maridat a étudié la faisabilité de changer de culture sur ses parcelles et a décidé de mettre en place une culture biologique de truffes, associée à une centrale solaire.

Historiquement, des truffes noires étaient produites sur le causse de St-Jory.

- **Le projet agricole**, prépondérant, innovant et adapté au territoire : plantation de 6000 chênes truffiers en agriculture biologique entre les panneaux solaires, et activités R&D sur la culture de la truffe d'été sous ombrières solaires.

### Implantation de la truffière solaire

**Une production de truffes mélanosporum** entre les rangées de panneaux :

- L'objectif est de **limiter le stress hydrique de l'arbre et maintenir la fraîcheur dans le sol** pour reproduire l'effet des bâches d'ombrage,
- **Taille spécifique en bonzaï** des chênes truffiers (1,4 m de hauteur) afin de maintenir la vigueur de l'arbre,
- Une position des arbres défini pour la mécanisation et une **irrigation naturelle** des arbres via le ruissellement le long des panneaux,
- Une mutualisation du travail du sol avec la mise en place d'un **robot électrique rechargé à l'énergie solaire** permettant l'entretien de la végétation et le cerclage autour du chêne.

Une **production de luzerne** sur le reste du site : délaissés et inter-rangées :

- Diversification pour l'alimentation des élevages locaux en substitution du soja,
- Débouchés via la déshydratation de luzerne pour l'entreprise GraSaSa (usine de sainte Eulalie).

**Coupe d'implantation des chênes truffiers**

**Bâche d'ombrage commercialisée pour maintenir l'humidité dans le sol**

**Photo de la truffe noire du Périgord (mélanosporum)**

## SUR 1 HECTARE : PÉPINIÈRE EXPÉRIMENTALE - Plantation de truffes d'été sous ombrières solaires

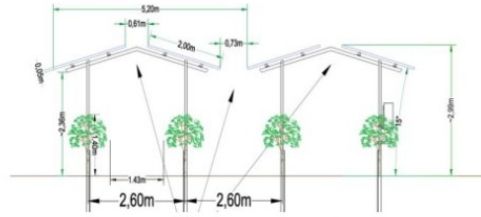
### Les innovations développées sous ombrières solaires

Développement d'une **activité de Recherche et Développement** sous les ombrières solaires :

- Test sur le développement de la truffe d'été sous ombrière qui est aujourd'hui encore peu domestiquée et nécessite un milieu ombragé,
- Essais sur différentes pratiques culturales ( BRP ...)

Sur l'ensemble du site les expérimentations visent à :

- Tester le développement des génotypes de truffe en fonction de la productivité et de la colonisation du site,
- **Mettre en place des stations météorologiques** et exploiter les données par Agri-Truffe et Inra Nancy,
- Mettre en place **une truffière solaire pilote et ouverte à la collaboration** avec les professionnels du secteur (formation, essais, ect),
- Une candidature va être déposée pour l'AMI projets agrivoltaiques géré par la Région Nouvelle Aquitaine.



Coupe d'implantation des arbres truffiers sous l'ombrière solaire



Lettre d'intention de coopération technique signée entre Saint Jory Energies, Agri-Truffe et la SARL des Maines

### Étude préalable agricole :

#### Synthèse de l'étude Préalable Agricole : impacts sur l'économie agricole du territoire

##### Bilan des impacts :

- Un **bilan économique positif** et création d'emplois
- Perte en surface pour la production de maïs et de blé mais maintien d'une activité agricole sur des terres cultivables au potentiel limité
- **Maintien de l'activité de production de porcs**
- **Une diversification** des cultures : mise en place d'un atelier trufficulture intégrant une production de fourrages, d'un atelier apicole → **développement et pérennisation de filières agricoles à forte valeur ajoutée et adaptées au territoire**
- Projet en **adéquation avec les enjeux sur la source de Glane** : limitation de la consommation d'intrants et d'eau, effet épuratoire des boisements et luzerne, effet tampon des prairies
- Culture de truffes historiquement liée au territoire, permettant une visibilité et pérennité de l'exploitation

Processus de soutien à l'économie agricole locale via la compensation collective :

- **Montant de 66 508,34€ sera apporté à un fond pour le développement de projets agricoles en Dordogne**

Valeur ajoutée initiale	427 311,96 €
Valeur ajoutée finale	1 005 793,31 €
Bilan	+ 578 481,35 €



#### Conclusions et propositions de l'Étude Préalable Agricole :

Bilan du projet : + 578 481 €

Surface agricole prélevée : 27 ha (= surface projetée au sol des modules PV)

Compensation agricole proposée : 66 508 € versés pour le développement de projets agricoles

**Le projet sera candidat à l'appel à projets « Agri-solaire »** de la région Nouvelle-Aquitaine, dont l'objectif est d'expérimenter des systèmes agri-solaires innovants, dans une démarche régionale globale et intégrée sur les approches énergétiques, agricoles, environnementales et sociétales.

### Le projet photovoltaïque, secondaire :

– Caractéristiques de la centrale :

- au sol : panneaux fixes, tables inclinées à 20° orientées au sud, hauteur maximale : 2,60 m
- ombrières (1 ha) : hauteur maximale des ombrières : 2,99 m
- puissance prévisionnelle installée : 60 MWc
- surface projetée au sol des modules : 27 ha
- nombre de postes de transformation : 35
- surface plancher créée pour les bâtiments : 490 m<sup>2</sup> environ
- pistes de circulation (4 m de large) : 10 700 ml
- linéaire de clôture (ml) 7 335 ml
- Durée d'exploitation : 30 ans

– Enjeux environnementaux – milieu naturel :

Dans l'ensemble, les enjeux environnementaux sont jugés modérés à faibles. Quelques zones à forts enjeux flore-faune ont été recensées (muflier à feuilles de pâquerettes, oedipode rouge, pipistrelle commune).

Des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place pour éviter les secteurs à enjeux (habitats pelouses et fourrés).

Des mesures d'accompagnement seront prises pendant les phases chantier et exploitation pour respecter au mieux ces enjeux.

– Urbanisme :

Site en secteur non constructible à la carte communale de St-Jory Las Bloux.

Le projet sera intégré dans le futur PLUi de la communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord.

Le dépôt de la demande de permis de construire est prévu courant été 2021, en vue d'une mise en service prévisionnelle fin 2024.

– Volet paysager :

Peu d'enjeux paysagers aux abords immédiats du site, peu de covisibilités mais quelques vues plus lointaines et ponctuelles depuis des routes autour du site ne pourront pas être supprimées.

Propositions de valorisation paysagère par la mise en valeur de la stèle de Bost la Porte avec création d'un chemin pédestre, afin de limiter les vues sur le projet.

– Raccordement au réseau ENEDIS : pressenti au poste-source d'Excideuil distant de 12 kms environ.

- **La synergie entre les 2 productions** – La trufficulture est une culture complexe craignant une grande sécheresse l'été et un trop fort gel en hiver, la présence des panneaux solaires apportera les avantages suivants :

- ✓ *Lettre d'intention de coopération technique signée avec Agri-Truffe*
- ✓ Un chêne-truffier est menacé de stress hydrique lors des périodes de canicule. La présence des panneaux solaires permettra de produire un ombrage au niveau du brûlé au pied de l'arbre afin d'y conserver l'humidité. Ceci évitera l'investissement dans des voiles d'ombrage pour truffière.
- ✓ De même, la présence des panneaux solaires pourra limiter le risque de gel à proximité des arbres en hiver.
- ✓ La truffe *Tuber Mélanosporum* a besoin d'une alternance ombre et lumière. La présence des panneaux permettra d'apporter cette alternance de luminosité sur le brûlé afin de stimuler le développement du champignon.
- ✓ Une expérimentation sera menée sur la truffe d'été sous ombrières photovoltaïques (expérimentations sur 1 hectare)

L'ensemble du projet sera suivi par Agri-Truffe en lien avec l'INRA de Nancy en vue d'améliorer la compréhension du développement la truffe et de partager l'expérience avec les professionnels de la filière.

- **Une large concertation** a été menée avec l'ensemble des acteurs locaux :

#### Une démarche de concertation

- L'ensemble des acteurs ont été rencontrés en phase amont :
  - Avis favorable du SMDE 24,
  - Avis favorable de l'ARS,
  - Délibération favorable de la commune de Saint Jory Las Bloux,
  - Délibération favorable du Conseil Communautaire Isle Loue Auvézère en Périgord,
  - Rencontre avec la Préfecture, la DDT, la sous-préfecture et Monsieur Cubertaon Député de Dordogne (3<sup>ème</sup> circonscription)
  - Rencontre avec la Chambre d'Agriculture de Dordogne
  - Rencontre avec le SCOT Périgord Vert
  - Rencontre avec l'Association de la protection de la source de Glane

#### Une permanence en mairie organisée pour informer les riverains

- Une permanence en mairie a été organisée sur deux demi-journées afin de présenter le projet et échanger avec les riverains.
- Une dizaine de personnes se sont mobilisés pour se rendre en mairie dont l'association de protection de la source de Glane mais aussi des riverains et des élus des communes voisines.



## B) Observations et avis des Services

### DDT-Urbanisme :

La DDT informe que la commune de Saint Jory Las Bloux ne dispose d'aucun document d'urbanisme, elle est gérée par le Règlement National d'Urbanisme. Le site d'implantation du projet se trouve en dehors des zones urbanisées de la commune.

Dans les zones non urbanisées, « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être autorisées, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées ».

À noter : le PLUi de la communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord est en phase PADD et ne sera certainement pas opposable lors du dépôt du permis de construire.

#### **ENEDIS-Raccordement au réseau :**

**M. Mathias alerte le porteur de projet sur l'importance du projet destiné à injecter, à terme, 60 MWC sur le réseau ENEDIS, ce qui est considérable.**

Le raccordement est prévu sur le poste-source d'Excideuil qui ne peut admettre aujourd'hui que 17 MWC supplémentaires.

ENEDIS devra donc envisager :

- soit la construction complète d'un nouveau poste-source mais c'est une opération qui peut prendre plusieurs années (jusqu'à 7 à 8 ans),
- soit le renforcement du poste-source d'Excideuil, ce qui implique de gros travaux.

M. Mathias conseille de demander rapidement une « Procédure de raccordement producteur individuel en BT de puissance sup. 36 kVA ou en HTA » (PRAC – 1 dossier à établir par poste-source si besoin)

Mme Duprat indique qu'une **étude exploratoire chiffrée** a été menée avec RTE en janvier 2021.

Le projet sera réalisé en plusieurs phases, Mme Duprat présente l'étude de raccordement ; celui-ci sera réalisé en **2 grandes étapes** :

- ✓ **Raccordement sur HTB (RTE) :**
  - **Antenne jusqu'au poste-source d'Excideuil**  
11,5 km avec une limitation de puissance à 63MW car les lignes ne peuvent pas transiter plus  
⇒ Total ≈ 16 500 k€
  - **Piquage ligne Thiviers-Excideuil** (évoqué par RTE mais non décrit)  
Limitation à 50MW installés obligatoire ≈ 5,5 km si position du poste client au nord de la zone (lieu-dit Pouzol par exemple)  
⇒ Total ≈ 11 500 k€
- ✓ **Raccordement sur le réseau Enedis (HTA)**  
Avec une puissance totale d'environ 50MW injectés, il est conseillé de diviser le projet en 4 points de livraison (PDL).
  - **Antenne jusqu'au poste-source d'Excideuil**  
11,5 km => 4 câbles HTA 400 mm<sup>2</sup> Alu en //  
Le poste-source d'Excideuil doit faire l'objet de création d'ouvrages dans le cadre du S3R Nouvelle-Aquitaine (ajout d'un TR 36MVA, mise à disposition de 35MW de capacité S3R). Il reste encore 11MW de capacité disponible pour les EnR sur le poste. On peut supposer que des mutations de TR pourraient également être possible (à vérifier/confirmer).  
⇒ Total ≈ 8 200 k€

Le nouveau S3R prévoit les travaux suivants :

- La création d'1/2 rame et le renforcement d'un transformateur
- Le renforcement de la ligne 63 kV EXCIDEUIL-LESPARAT.

Le calendrier du projet sera calé sur celui des travaux nécessaires sur les réseaux électriques.

#### **Chambre d'agriculture-aspects agricoles :**

Mme Coulaud-Vidal demande des précisions quant à la production de luzerne et de sainfoin.

M. Maridat répond que cette culture sera réalisée en interrangs et en périphérie du projet, associée à une activité apicole. Il a déjà trouvé un débouché grâce à un accord avec une entreprise qui commercialisera la luzerne et le sainfoin.

M. Maridat explique que la truffière sera constituée sur 5 ans pour une production de truffes attendue dans les 7 à 8 ans. La culture de luzerne et de sainfoin permettra de compenser la perte de revenu au début.

Mme Coulaud-Vidal estime que les calculs de l'étude préalable agricole ne correspondent pas à ce qui est annoncé (erreur de calcul ?). Elle demande à M. Maridat de revoir ces calculs avec le bureau d'études.

Par ailleurs, la classification fiscale des terres concernées par le projet est à renseigner.

Mme Coulaud-Vidal informe le porteur de projet que la chambre d'agriculture envisage d'instaurer une contribution à un fonds de développement agricole.

Mme Coulaud-Vidal informe que la chambre d'agriculture demandera la mise en place d'un suivi annuel du projet afin de vérifier sa pérennité et éviter d'éventuelles dérives (par exemple l'abandon du projet agricole).

M. Jean-Philippe GRANGER exprime une réserve sur la taille du projet et a bien conscience des enjeux environnementaux sur le territoire.

#### **DDT-Eau et protection de la source de Glane :**

Le projet prévoit une diminution de la consommation d'eau, favorable au captage de Glane, et une alimentation par la création d'une réserve d'eau.

Des précisions quant aux économies d'eau générées, en lien éventuel avec le volume prélevé existant (qui n'est pas mentionné) et les caractéristiques du projet de retenue sont attendues dans l'étude d'impact.

En fonction du volume prélevé et de la surface de la retenue, le projet est susceptible d'être soumis aux rubriques prélèvements et création de plan d'eau de la nomenclature loi sur l'eau.

M. Périssat demande l'évaluation des besoins en eau de la truffière.

Mme Duprat indique que ces besoins s'élèvent à 200 m<sup>3</sup>/ha ce qui est très inférieur aux actuels besoins d'irrigation du maïs qui sont de 2400 m<sup>3</sup>/ha, soit un volume d'eau divisé par 12.

De plus, il est prévu que cette eau soit de l'eau pluviale récupérée dans des tonnes à eau. Elle ne proviendrait donc plus de la source de Glane. Néanmoins, M. Maridat indique que le réseau d'irrigation existant restera en place sur l'ensemble du site.

Mme Audigé conseille d'étudier et de bien formaliser les besoins en eau du projet dans l'étude d'impact, et de vérifier si celui-ci est susceptible d'être soumis à la loi sur l'eau.

#### **DDT-Environnement :**

Mme Audigé rappelle les enjeux de biodiversité.

M. Berlureau indique que la trufficulture participe à la protection de la biodiversité grâce à la faible densité de la plantation d'arbres. Ils laissent se développer toute sorte d'animaux (vers de terres, limaces, etc.) et de bactéries ce qui favorise le décompactage du sol et l'enrichissent par leurs déjections.

Le projet identifie la présence d'espèces « patrimoniales » et d'habitats, (*Flore Ruffier à feuille de pâquerette, laitue vivace, oedipode rouge*), pelouses sèches dont il n'est pas précisé si elles bénéficient d'un statut de protection.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le bon dimensionnement des mesures d'évitement devant être mises en place et leur adaptation aux habitats et aux espèces protégées identifiées, en phases travaux et d'exploitation.

Ce point devra être bien détaillé dans l'étude d'impact.

Si des impacts sur des espèces protégées ne peuvent pas être totalement évités, le projet devra faire l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitat protégés.

Cette dérogation ne peut être accordée que de façon exceptionnelle et dans des conditions très limitées.

#### **DDT-Risque Incendie de forêt :**

Ce projet présente de nombreuses interfaces avec un massif forestier sur lequel le risque induit lié à l'urbanisation en place est faible. La création d'interface directe entre une installation à risque (centrale PV) et les zones boisées entraîne donc une aggravation significative du risque feu de forêt.

L'étude d'impact devra comporter un volet spécifique sur l'analyse du risque Incendie de forêt (*importance du massif, linéaire d'interface, combustibilité des boisements, enjeux menacés, voies d'accès existantes...*).

Mme Duprat indique que le SDIS a été consulté, une visite de terrain a été réalisée avec le commandant du SDIS.

#### **UDAP-Paysage :**

Projet de très grande ampleur porte sur des terrains dont l'usage agricole jusqu'ici pratiqué (culture céréalière) a déjà fortement modelé le paysage par l'agrandissement du parcellaire. Un des enjeux mis en avant dans l'Atlas des Paysages pour le Périgord central est de conserver des « ouvertures agricoles diversifiées » par :

- ✓ La conservation de l'équilibre et de l'harmonie entre les différents éléments du paysage : prairies, cultures, vergers, bosquets, bois.
- ✓ La préservation et le renouvellement des arbres (haies, arbres isolés, rideaux) qui accompagnent les parcelles.
- ✓ Le maintien d'une diversité de taille de parcelles.
- ✓ La limitation de la taille des parcelles, notamment sur les pentes, en évitant les regroupements trop importants.

Au regard de la superficie de ce projet, l'enjeu paysager ne doit pas être minimisé et le changement d'usage envisagé doit être une occasion de faire évoluer la perception visuelle du parcellaire dans une direction vertueuse. Une analyse paysagère complémentaire intégrant des propositions allant dans ce sens serait bienvenue.

L'ampleur du projet interpelle l'UDAP qui ne s'oppose cependant pas au projet.

**CONCLUSION : Projet entrant dans le cadre de la définition de l'agrivoltisme et construit dans une démarche de développement durable.**

**Projet qui prend en compte les objectifs de préservation et de restauration de la source de Glane.**

**Une attention particulière sera apportée à la prise en compte de la biodiversité et du risque incendie de forêt.**

**Abstention de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne sur ce projet.**

**Avis d'opportunité FAVORABLE**

-----